LES MAIRES AURAIENT-ILS QUELQUE CHOSE À CACHER ?



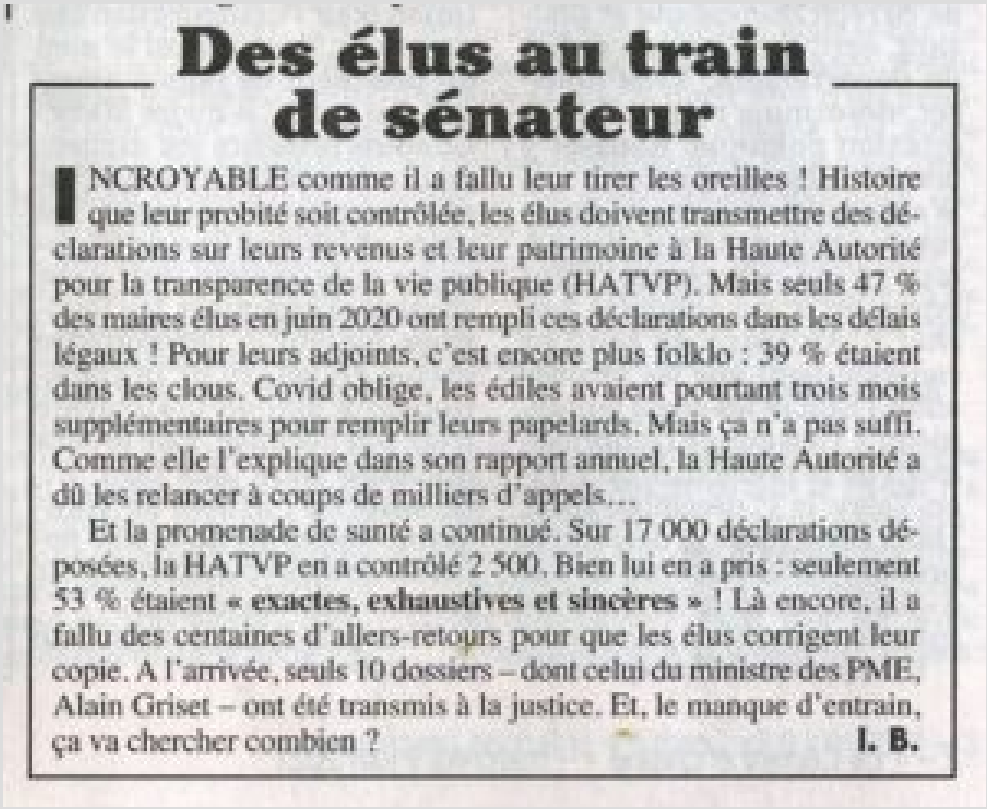
On pourrait le croire à la lecture du petit article que j'ai extrait du **Canard enchaîné** en date du 9 juin 2021 et que je vous propose plus bas.

Selon cet article, les maires de communes de plus de 20.000 habitants (Pont-Scorff n'est donc pas concernée) qui, suite aux élections de 2020, devaient déclarer leurs revenus et patrimoine à la **H**aute **A**utorité pour la **T**ransparence de la **V**ie **P**ublique (HATVP) **(1)** se sont faits tirer l'oreille pour leur manque d'empressement et la mauvaise qualité de leurs réponses. Seuls 47 % ont rempli cette déclaration dans les délais légaux ! Leurs adjoints, à l'instar de leur patron mais cette fois pour les communes de plus de 100.000 habitants, ont fait pire en étant que 39 % à s'être soumis à l'obligation.

Alors comment expliquer cette défaillance ? Trois hypothèses naïves : ils n'avaient rien à déclarer et ont négligé de répondre, ils ont été pris de phobie administrative **(2)**, ou ils ont peut-être, tout simplement, oublié **(3)** ! Une quatrième, plus plausible, serait l'embarras occasionné par la rédaction de ce document. Nos édiles, à l'image de leurs concitoyens, ont parfois des choses à cacher. On peut le penser dans la mesure ou plusieurs de ces déclarations, mal rédigées et incomplètes, ont fait l'objet de nombreux allers-retours entre les mairies et la HATVP.

Au final, sur 17.000 dossiers déposés (la moitié des communes françaises), seuls 10, ont été transmis à la justice. On peut en

conclure que nos édiles sont honnêtes même s'ils ne donnent pas le bon exemple à leurs administrés en matière de déclaration. (Cliquez sur l'image pour l'agrandir).



Des élus au train de sénateur

INCROYABLE comme il a fallu leur tirer les oreilles ! Histoire que leur probité soit contrôlée, les élus doivent transmettre des déclarations sur leurs revenus et leur patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Mais seuls 47 % des maires élus en juin 2020 ont rempli ces déclarations dans les délais légaux ! Pour leurs adjoints, c'est encore plus folklo : 39 % étaient dans les clous. Covid oblige, les édiles avaient pourtant trois mois supplémentaires pour remplir leurs papelards. Mais ça n'a pas suffi. Comme elle l'explique dans son rapport annuel, la Haute Autorité a dû les relancer à coups de milliers d'appels…

Et la promenade de santé a continué. Sur 17 000 déclarations déposées, la HATVP en a contrôlé 2 500. Bien lui en a pris : seulement 53 % étaient « **exactes, exhaustives et sincères** » ! Là encore, il a fallu des centaines d'allers-retours pour que les élus corrigent leur copie. A l'arrivée, seuls 10 dossiers – dont celui du ministre des PME, Alain Griset – ont été transmis à la justice. Et, le manque d'entrain, ça va chercher combien ?

I. B.

Si la curiosité vous pousse à regarder la déclaration d'un élu de votre région cliquez ICI et saisissez son nom.

J’ai choisi, au hasard, celle du sénateur Le Nay Jacques.

Le site Maires de France nous en dit un peu plus sur la déclaration. Site, au demeurant, très bien fait.

(1) Pour les maires des communes de plus de 20.000 habitants et les adjoints des communes de plus de plus de 100.000 habitants. (2) J’ai découvert sur le Net, en cherchant un imprimé de déclaration de patrimoine – que je n’ai pas trouvé d’ailleurs – un autre imprimé rédigé par un bloguer malicieux à l’attention des fonctionnaires pouvant être pris de phobie administrative. (3) Le Garde des sceaux Dupond-Moretti a oublié de déclarer 300.000 euros (RMC le 8 juillet 2021) ! . C’est incroyable ce que l’on peut-être distrait quand on a de lourdes responsabilités !

Photos : https://www.franceinter.fr/info/transparence-politique-qui-declare-quoi – Le Canard enchainé.